

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL

SÉANCE DU 05 MAI 2020

Date de convocation : 16 avril 2020	
Date d'affichage : 16 avril 2020	
Nombre de délégués :	
En exercice	: 16
Présents	: 14
Absents ou excusés	: 2
Objet :	
Répartition FACé 2020	

L'an deux-mille-vingt, le cinq mai à dix heures, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn, régulièrement convoqué, s'est réuni en visio conférence sous la présidence de Monsieur Alain ASTIÉ, Président.

Membres présents : MM. ASTIÉ, AUDARD, AZAIS, BALARDY, BUFFEL, CABOT, DARGEIN-VIDAL, DE LAPANOUSE, JOURDE, FORTANIER, LEROUX, MAURY, MYLONAS, REYJAUD formant la majorité des membres en exercice.

Membres invités : MM. COLOM, ICHARD

Membres excusés : MM. ESPITALIER, FERNANDEZ.

Le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE) a notifié au SDET le montant de la dotation départementale pour le Tarn ainsi que sa répartition par sous-programme au titre de l'année 2020.

Les montants des dotations obtenues figurent dans le tableau ci-après :

Sous-Programme	Montant de la dotation départementale du FACÉ
Renforcement	4 091 200,00 €
Extension	1 022 800,00 €
Enfouissement	637 000,00 €
Sécurisation fils nus	725 000,00 €
Sécurisation faible section	1 429 000,00 €

Par application de l'article 34 de la loi n°2003-8 du 03 janvier 2003 relative aux marchés de gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie, le SDET est chargé de la répartition de cette enveloppe entre les différents maîtres d'ouvrages du département.

Maîtres d'ouvrages	Montant de la dotation par sous-programme				
	Renforcement	Extension	Enfouissement	Sécurisation fils nus	Sécurisation fils nus faible section
SDET	4 041 200,00 €	792 800,00 €	637 000,00 €	438 000,00 €	1 314 000,00 €
SIE de TANUS	50 000,00 €	/	/	211 000,00 €	/
SIE du CARMAUSIN	/	230 000,00 €	/	/	115 000,00 €
ESL Pays de Cocagne	/	/	/	76 000,00 €	/
RME de St-Paul Cap de Joux	/	/	/	/	/
Dotation totale par sous-programme	4 091 200,00 €	1 02 800,00 €	637 000,00 €	725 000,00 €	1 429 000,00 €

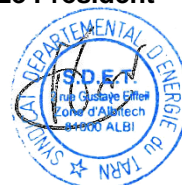
Après en avoir délibéré, le bureau syndical, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la répartition de l'enveloppe du FACE entre les différents maîtres d'ouvrage du département telle que proposée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.
A Albi, le 05 mai 2020

Le Président



A. ASTIÉ